



ecomaison

# Charte graphique

Pour les adhérents Ecomaison

2023

<b>1. Le logotype Ecomaison</b>	<b>03</b>
1.1 Construction du logotype	04
1.2 Architecture de marque	05
1.3 Utilisation des différents logos	06
1.4 Zone de protection et taille minimale	07
1.5 Versions du logotype	08
1.6 interdits	09
<b>2. Affichage réglementaire - Triman</b>	<b>10</b>
2.1 Le marquage	11
2.2 Le logo	12
2.3 Les messages & les consignes	13
2.4 Les informations consommateurs	14
2.5 La zone de protection et les interdits	15
2.6 Les couleurs et la typographie	16
2.7 Les dimensions avec 3 pictogrammes	17
2.8 Les dimensions avec 4 pictogrammes	18
<b>3. Marquage réservé aux adhérents</b>	<b>19</b>
3.1 Numéro D'identifiant Unique (IDU)	20
<b>4. Les outils pour la collecte</b>	<b>21</b>
4.1 Les consommables	22
4.2 Les contenants	23
4.3 Affichage	24

## Chapitre 1

# Le logotype

## 1. Le logotype Ecomaison

### 1.1 Construction du logotype

Le symbole incarne la maison circulaire globale, extérieur comme intérieur, à la fois dynamique, solide et positif, c'est un repère signalétique fort.



## 1. Le logotype Ecomaison

### 1.2 Architecture de marque

Il existe 2 versions du logotype :

- Le logotype pour les communications
- Le logotype pour la signalétique, dans cette version spécifique du logotype, le symbole est plus présent.

logotype communication



logotype signalétique



# 1. Le logotype Ecomaison

## 1.3 utilisation des différents logos

### Exemple d'utilisation du logo **communication**



Affichettes



Exemples de couverture A4

### Exemple d'utilisation du logo **en coobranding**



### Exemple d'utilisation du logo **signalétique**



Affichage



Kakémonos

# 1. Le logotype Ecomaison

## 1.4 Zone de protection et taille minimale

La zone de protection est toujours déterminée à partir de la largeur de la lettre «o» de «Ecomaison».

Le logotype pour la communication et le logotype pour la signalétique respectent les mêmes règles

### logotype communication



Zone de protection



Taille minimale

### logotype signalétique



Zone de protection



Taille minimale

## 1. Le logotype Ecomaison

### 1.5 Version du logotype

#### 1. Le logotype couleurs

#### 2. Le logotype couleurs dans son cartouche

Dans sa version couleurs, le logotype doit toujours être sur fond blanc.

Il existe 4 versions monochromes du logotype :

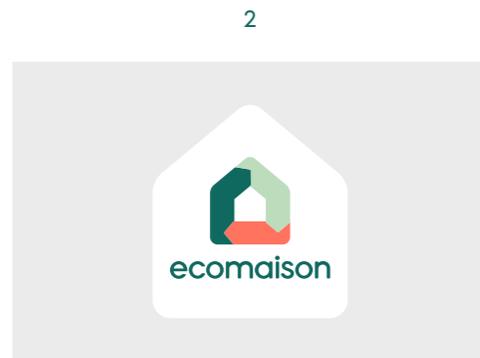
#### 3. Version monochrome vert sapin

#### 4. Version monochrome vert amande

#### 5. Version monochrome blanc

#### 6. Version monochrome noir

Le logotype dans sa version monochrome ne peut être utilisé que lorsqu'une version en couleurs n'est pas utilisable, pour des raisons techniques.



## 1. Le logotype Ecomaison

### 1.6 les interdits

1. Ne pas mettre le nom en majuscules
2. Ne pas changer la structure du logotype
3. Ne pas changer la couleur du logotype
4. Ne pas déformer le logotype
5. Ne pas utiliser le logotype sans symbole
6. Ne pas pencher le logotype
7. Ne pas modifier le symbole
8. Ne pas utiliser le logotype couleur sur un fond de couleur marquée
9. Ne pas utiliser le logotype couleur sur un fond de photo



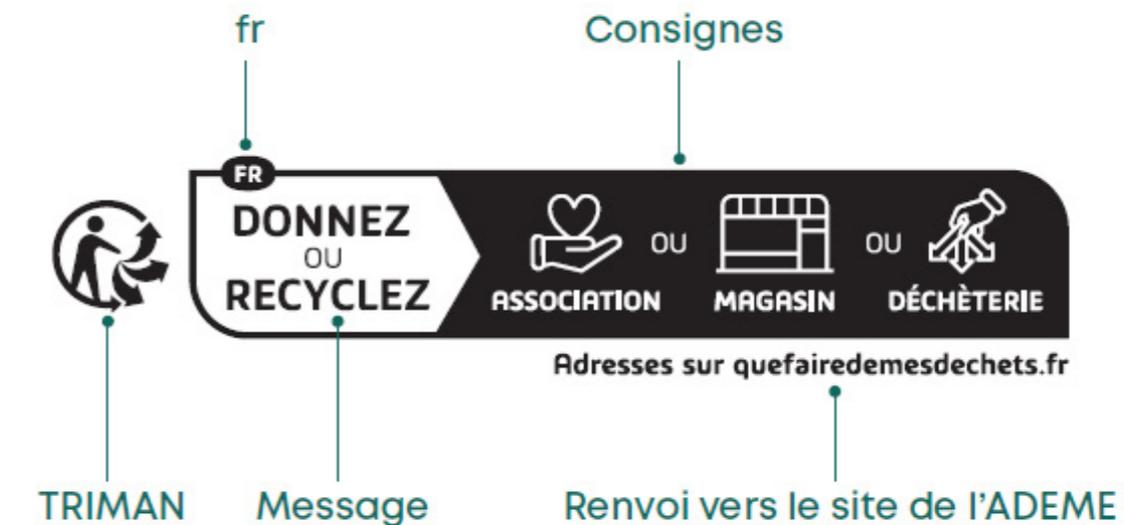
# Chapitre 2

# Affichage réglementaire - Triman

## 2. Affichage réglementaire

### 2.1 Triman - Le marquage

L'ensemble des précisions réglementaires et de consignes d'utilisation se trouvent dans le « **GUIDE D'UTILISATION DU TRIMAN** » téléchargeable sur notre site internet.  
Les règles d'utilisation varient en fonction de la filière concernée.



## 2. Affichage réglementaire

### 2.2 Triman - Le logo

#### Contexte réglementaire

Le logo TRIMAN est un repère visuel pour l'ensemble des produits, soumis à un dispositif de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Engagement du Grenelle de l'environnement, le logo TRIMAN est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, suite à la publication du décret du 23 décembre 2014 qui instaure une signalétique commune à tous les produits qui relèvent d'une consigne de tri.

Cette signalétique de tri doit permettre de simplifier le geste de tri pour le consommateur et contribuer à l'augmentation des performances de collecte et du recyclage.

#### Symbolique du logo TRIMAN

La signalétique TRIMAN est toujours composée de trois éléments graphiques, strictement indissociables :



Une flèche circulaire autour de la silhouette qui symbolise le recyclage

Une silhouette humaine qui symbolise le geste du citoyen et rappelle la place centrale du consommateur dans ce dispositif

Trois flèches symbolisant le tri pour permettre un meilleur traitement des déchets

## 2. Affichage réglementaire

### 2.3 Triman - Le message & les consignes



#### Message

Deux messages ont été sélectionnés pour évoquer la seconde vie des produits : le don et le recyclage.

##### Le don pour favoriser la durabilité du produit.

Que ce soit auprès d'un proche ou donné à une association, les objets usagés peuvent connaître une seconde vie. Eco-mobilier est partenaire de plus de 400 associations de l'économie sociale et solidaire, qui revendent à un prix solidaire les objets collectés.

##### Le recyclage pour aller vers le zéro déchet.

Recycler des objets usagés consiste à transformer les matériaux qui les composent en diverses nouvelles matières premières recyclées.

#### Consignes

Les consignes de tri permettent de présenter aux consommateurs l'ensemble des solutions possibles pour donner une seconde vie aux objets usagés.

Les trois destinations sont présentées dans un ordre encourageant au maximum le don et donc le réemploi du produit :

Le don aux associations de l'économie sociale et solidaire ;

la reprise en magasin ou à la livraison, selon certaines conditions de taille ou de chiffre d'affaires du magasin ;

le dépôt en déchèterie.

#### FR

Pays dans lequel s'applique la consigne.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les distributeurs (personne physique ou morale) soumis à la Responsabilité Élargie du Meilleur sur le Marché seront soumis à l'obligation de reprise, lors de la vente physique ou en vente à distance.

Cette obligation existe depuis janvier 2022 pour les éléments d'ameublement et elle s'appliquera également aux éléments de décoration textile.

Découvrez les conditions sur l'Espace-Services



## 2. Affichage réglementaire

### 2.4 Triman - Les informations consommateurs pour se défaire de ses objets

**FR**  
**DONNEZ  
OU  
RECYCLEZ**  
ASSOCIATION OU MAGASIN OU DÉCHÈTERIE  
Adresses sur [quefairedemesdechets.fr](http://quefairedemesdechets.fr)

**Que faire de mes déchets**

Ce moteur de recherche de l'ADEME, dédié aux particuliers, présente l'ensemble des solutions de tri et la localisation des points de collecte pour chaque type de déchet.

Les consommateurs pourront ainsi trouver facilement et rapidement l'ensemble des solutions pour se défaire de leurs objets usagés, selon leur géolocalisation.

[quefairedemesdechets.fr](http://quefairedemesdechets.fr)

## 2. Affichage réglementaire

### 2.5 Triman - La zone de protection et les interdictions

#### La zone de protection

Elle se définit par rapport à la taille de la bulle «FR». Elle délimite un espace autour du TRIMAN et du bloc marque dans lequel aucun élément graphique (texte, filet, image) ne doit apparaître.

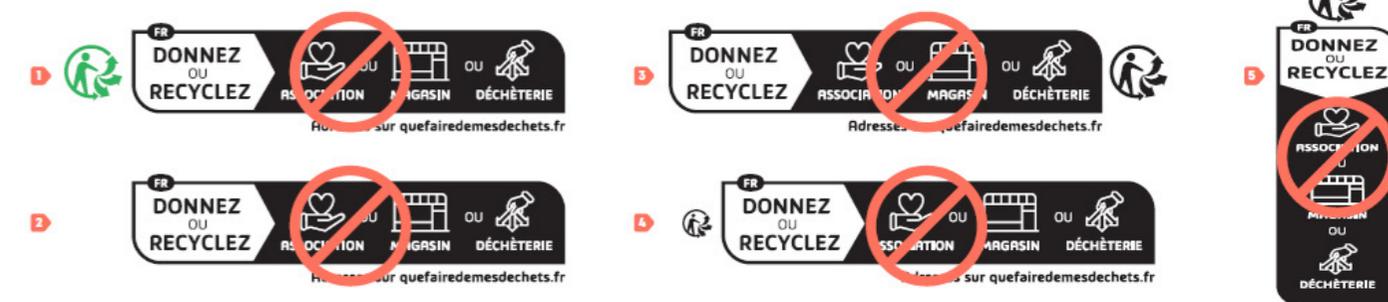
#### Il est interdit

- 1 De modifier la couleur du TRIMAN. Il doit rester dans la même couleur que le bloc marque.
- 2 D'utiliser le marquage sans le logo TRIMAN.
- 3 De changer le placement du TRIMAN.
- 4 De changer la taille du TRIMAN.
- 5 De modifier les proportions de la signalétique.

#### Interdits Zone de protection



#### Interdits



## 2. Affichage réglementaire

### 2.6 Triman - Les couleurs et la typographie

Plusieurs déclinaisons de formats et de couleurs vous permettent d'adapter la signalétique de tri à vos supports.

#### Version couleur

#### Version monochrome noire

Cette version monochrome s'applique en cas de contraintes d'impression.

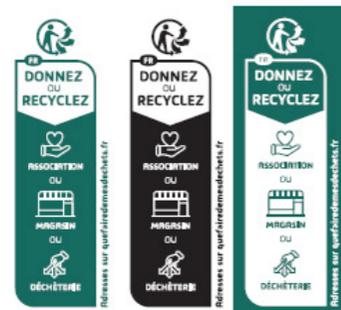
#### Version en réserve blanche

Si le marquage est apposé sur un fond de couleur, il doit être utilisé en réserve blanche.

#### Horizontales +



#### Verticales +



#### Couleurs

pantone = 562C  
cmjrn = 85 - 35 - 60 - 25  
rvb = 15 - 105 - 95

pantone = Black C  
cmjrn = 0 - 0 - 0 - 100  
rvb = 0 - 0 - 0

#### Typographie

La police de caractère Ecomob a été utilisée pour créer ce marquage.



Les textes n'ayant pas vocation à être modifiés, la police a été vectorisée pour une utilisation optimale des éléments graphiques.

Les fichiers natifs sont disponibles dans le kit fourni par Ecomaison. Il comprend les versions horizontales et verticales dans les 3 couleurs aux formats illustrator, PDF et PNG

## 2. Affichage réglementaire

### 2.7 Triman - Les dimensions avec 3 pictogrammes

#### Taille minimale

L'ADEME recommande des **tailles minimales d'utilisation du logo TRIMAN** dans la charte d'utilisation d'origine de la signalétique de tri :

- 10 mm en version standard
- 6 mm pour la version compacte

#### Version standard

La version standard est à utiliser en priorité.

#### Version compacte

La version compacte doit être seulement utilisée lorsque la place disponible est restreinte. Cette version ne peut être en aucun cas réduite.

Le rapport entre les différents éléments composant la signalétique doit être respecté en cas d'agrandissement.

#### Version standard



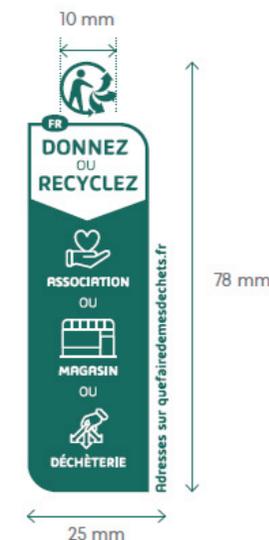
#### Version compacte



Les dimensions indiquées dans ce guide sont des préconisations. Vous pouvez donc modifier la taille de la signalétique. Cependant, veuillez noter que la loi impose que le TRIMAN reste suffisamment visible afin d'informer les clients.

Ces dimensions s'appliquent à l'ensemble des versions comprenant 4 destinations possibles pour l'objet en fin de vie (association, magasin, livraison et déchèterie).

#### Version standard



#### Version compacte



## 2. Affichage réglementaire

### 2.8 Triman - Les dimensions avec 4 pictogrammes

#### ► Taille minimale

L'ADEME recommande des **tailles minimales d'utilisation du logo TRIMAN** dans la charte d'utilisation d'origine de la signalétique de tri :

- 10 mm en version standard
- 6 mm pour la version compacte

#### ► Version standard

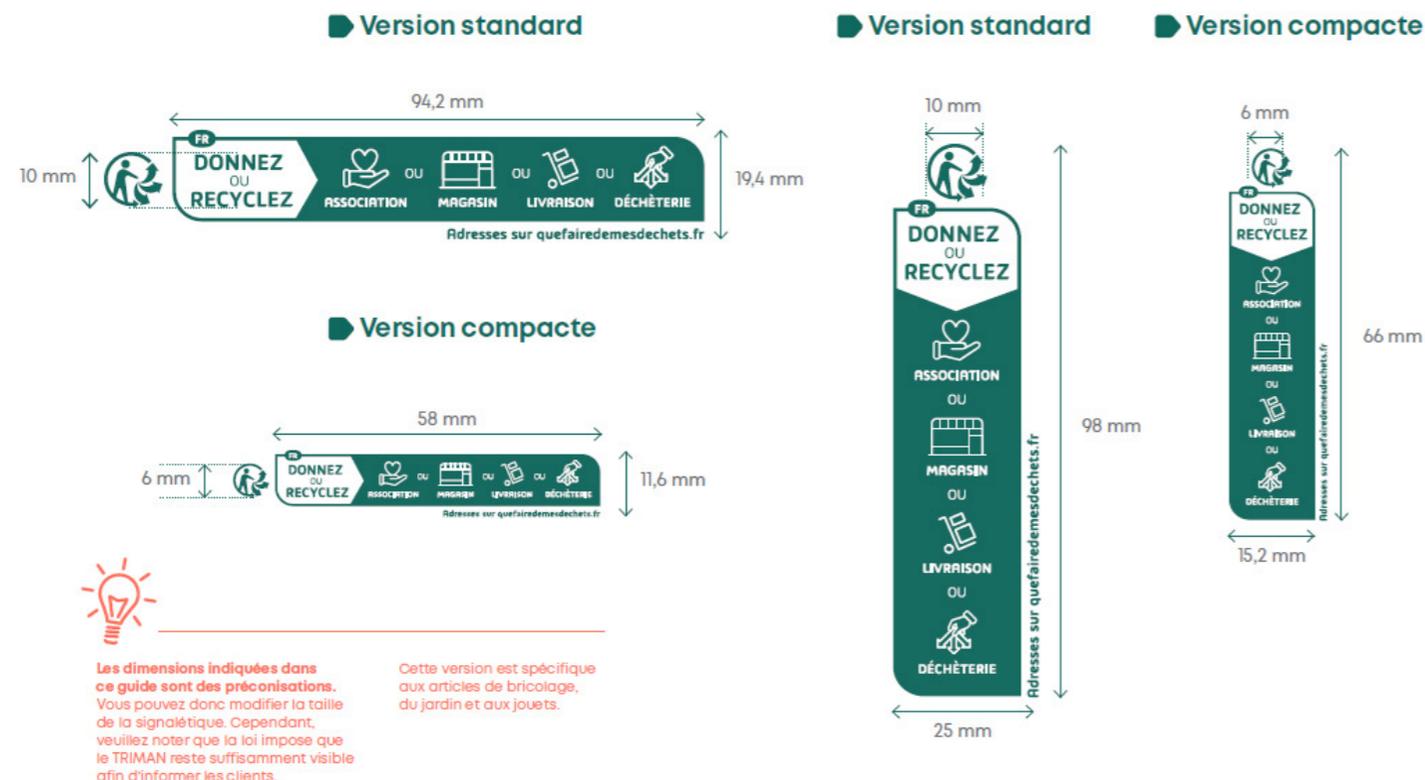
La version standard est à utiliser en priorité.

#### ► Version compacte

La version compacte doit être seulement utilisée lorsque la place disponible est restreinte. Cette version ne peut être en aucun cas réduite.

Le rapport entre les différents éléments composant la signalétique doit être respecté en cas d'agrandissement.

L'ensemble des précisions réglementaires et de consignes d'utilisation se trouvent dans le « **GUIDE D'UTILISATION DU TRIMAN** » téléchargeable sur notre site internet. Les règles d'utilisation varient en fonction de la filière concernée.



## Chapitre 3

# Marquage réservé aux adhérents

### 3. marquage réservé aux adhérents

#### 3.1 Numéro d'Identifiant Unique

#### Proposition de marquages Ecomaison



Cet identifiant unique est nécessaire en tant que metteur sur le marché, car il atteste de l'inscription de l'entreprise au registre national des producteurs géré par l'ADEME. Pour chaque filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) qui le concerne, le metteur sur le marché aura un identifiant unique.



## 4. La collecte

### 4.3 Les contenants de collecte

#### Exemples de contenants



Pour toutes vos questions,  
vous pouvez nous contacter

**0811 69 6870**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h  
Service 0,05€/appel + prix d'appel

[espace-services.ecomaison.com](https://espace-services.ecomaison.com)

Retrouvez nos actualités et événements sur  
[espace-services.ecomaison.com/contact](https://espace-services.ecomaison.com/contact)  
et sur nos comptes  
**Twitter, Youtube et LinkedIn**

**Ecomaison, le seul éco-organisme  
pour toute la maison**



Ecomaison – SAS au capital de 200 000 € - Siège social: 50 avenue Daumesnil 75012  
Paris 538 495 870 RCS Paris - Mise en page: giboulees.com - Janvier 2023